



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24096504

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

18 JUN 2024

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0895 386 313**

Nom

(en entier) : **FISCALIFWA GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **société coopérative**

Adresse complète du siège : **5030 Gembloux, Chaussée de Namur 47**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière

Extrait des résolutions écrites et unanimes des administrateurs prises en date du 20 mars 2024 :

"1. Démission d'administrateur

Les Administrateurs prennent acte et, pour autant que de besoin, acceptent la démission de son mandat d'administrateur de la Société de la personne suivante :

- Nicolas Nélis, avec effet au 9 novembre 2023,

2. Démission du délégué à la gestion journalière

Les Administrateurs prennent acte et, pour autant que de besoin, acceptent la démission de Nicolas Nélis de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 9 novembre 2023.

3. Pouvoirs

Les Administrateurs décident de donner mandat à Me Adrien Lanotte, Me Bjorn Delmoitié, Me Guillaume Sauvage et/ou à Me Antoine Clerbaux, avocats au sein du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 100, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Adrien Lanotte
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).